

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 29 MAI 2017, À 18 H 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine (Adjointe), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs CULLIERE Nicolas, MILLEREAUX Vincent, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés** : Pouvoir de Monsieur AMICHAULT Jean-Claude à Madame MILLEREAUX Monique

**Absent non excusé** : Monsieur CULLIERE Jean-Paul

**Secrétaire de séance** : Madame TARRINHA Nathalie

- 
- 1°) Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
  - 2°) ONF : Plan de coupe 2018 et route forestière
  - 3°) Commune d'Asquins : Participation financière au Noël 2016
  - 4°) Commune d'Asquins : Préparation de Noël 2017
  - 5°) Vente du terrain cadastré A 198 situé à Nailly : Réponse des 2 acheteurs suite à proposition de prix
  - 6°) Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne : Pâturage 2017
  - 7°) Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne : Bail emphytéotique
  - 8°) Ecole d'Arcy sur Cure : Subvention classe de neige
  - 9°) Association Hélène GUINEPIED : Demande de subvention et cérémonie en hommage à Hélène GUINEPIED, pour les 80 ans de sa mort, le 30 septembre 2017 au château de Saint-Moré
  - 10°) Achat de mobilier pour le bureau : Décision modificative
  - 11°) Travaux en régie : décision modificative
  - 12°) Commune de Précy le Sec : Frais scolaires année 2015/2016
  - 13°) SFR : Dénonciation du contrat
  - 14°) Recensement de la population 2018 : Nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur
  - 15°) Départ à la retraite de Madame Yvette GILLOT et remplacement
  - 16°) Compte rendu de la visite de l'ATD (Agence Technique Départementale)
  - 17) Questions diverses

-----

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

**1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**2°) ONF : Plan de coupe 2018 et route forestière**

Madame le Maire indique qu'il reste 7 affouages et propose de ne pas faire de martelage en 2017. Après délibération, et à l'unanimité, le conseil approuve cette décision.

L'ONF demande au conseil de revoir sa position concernant le projet de création d'une route forestière sur les bois de La Mardelle à La Jarrie. Après délibération, et à l'unanimité, le conseil décide de refuser ce projet car d'autres projets importants sont en réflexion.

**3°) Commune d'Asquins : Participation financière au Noël 2016**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour le paiement de la facture de cette manifestation. Le montant est de 99,39 € pour 10 enfants.

Après délibération, le conseil accepte cette facture à l'unanimité.

#### **4°) Commune d'Asquins : Préparation de Noël 2017**

Madame le Maire indique que les réunions préparatoires pour le spectacle de Noël à Montillot ont débuté. Il est précisé que peu d'enfants ont assisté au spectacle de 2016. Après délibération, le conseil décide de poursuivre cette manifestation pour l'année 2017.

#### **5°) Vente du terrain cadastré A 198 situé à Nailly : Réponse des 2 acheteurs suite à proposition de prix**

Les 2 acheteurs ont approuvé le prix proposé par la commune. Afin de ne pas passer par un notaire pour cette vente et ainsi réduire les frais d'acte notarié pour les acheteurs, il est proposé de délibérer pour la signature des actes administratifs.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision. Mme Duchenne Karine est désignée pour représenter la collectivité et constituer l'acte avec Melle Natacha LEBIGRE.

Après délibération, et à l'unanimité, la commune aura recours à un géomètre pour la division du terrain pour les 2 acquéreurs. Le remboursement des frais par les acquéreurs sera à diviser par 2.

#### **6°) Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne : Pâturage 2017**

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne souhaite reconduire le pâturage des ovins pour 2017.

Celui se situera sur les parcelles 337 de la Côte de Char, sur une superficie de 8.76 ha pour une période de 60 jours.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le projet de pâturage pour 2017.

#### **7°) Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne : Bail emphytéotique**

Madame le Maire précise que la convention actuelle date de 1993 et qu'un bail emphytéotique engagerait la commune sur une longue période et propose de constituer un groupe de travail afin d'approfondir le sujet (désignation des lieux, engagement de la commune et du conservatoire, la durée, les avantages et les contraintes, la redevance annuelle).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition. Le groupe de travail sera constitué de Mme Monique Millereaux, Mme Isabelle Roux, Mr Jean-Claude Amichault, Mr Jean-Paul Cullière, Mr Nicolas Cullière, Mr Vincent Millereaux.

#### **8°) Subvention classe de neige**

La commune de Vermenton demande une participation à la classe de neige pour une élève de l'école communale pour l'année 2017 (9 au 13 janvier) pour un montant de 120 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte de donner cette subvention.

#### **9°) Association Hélène GUINEPIED : Demande de subvention et cérémonie en hommage à Hélène GUINEPIED, pour les 80 ans de sa mort, le 30 septembre 2017 au château de Saint-Moré**

Madame le Maire propose d'encourager cette association qui a déjà beaucoup travaillé dans les recherches de la biographie d'Hélène Guinepiéd.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse d'accorder une subvention (pour = 2 , abstention = 5 , contre = 1).

#### **10°) Achat de mobilier pour le bureau : Décision modificative**

Madame le maire indique que la somme budgétée (2000 €) pour l'achat du mobilier du secrétariat est insuffisante. Le devis étant d'un montant de 3493.39 € TTC. Il convient donc de retirer 1600 € sur le compte 2111 (achat de terrain) pour les mettre sur le compte 2183 (matériel bureau informatique).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte cette décision modificative.

#### **11°) Travaux en régie : décision modificative**

Madame le maire indique que lors de l'établissement du budget, il a été omis d'équilibrer les recettes et les dépenses pour les travaux en régie. Il convient donc de prendre 5000 € (dépenses d'investissement cpte 2132 - réhabilitation bâtiments) et mettre au compte 21311-040 (dépenses d'investissement – aménagement mairie) ces 5000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte cette décision modificative.

#### **12°) Commune de Précy le Sec : Frais scolaires année 2015/2016**

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais scolaires pour l'année 2015-2016 demandées par la Commune de Précy le Sec pour 5 élèves, soit un montant de 1 363.67 Euros (272.73 Euros par enfant)

#### **13°) SFR : Dénonciation du contrat**

La convention avec l'antenne SFR située au Messis est dénoncée à compter du 3 juin 2017, pour cause d'évolution des technologies. D'après les informations prises, cela n'aura aucun impact sur le réseau mais la commune perdra une location annuelle d'environ 1100 €.

#### **14°) Recensement de la population 2018 : Nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur**

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Mme Nathalie TARRINHA se propose comme coordonnateur. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte cette proposition. Il est précisé que l'agent recenseur peut être désigné par arrêté.

#### **15°) Départ à la retraite de Madame Yvette GILLOT et remplacement**

Mme GILLOT prendra sa retraite le 31 mai 2017 et Madame Le Maire propose de créer un nouveau poste afin d'être plus précis sur les nouveaux textes en vigueur.

Compte tenu du souhait de Mme Gillot Yvette et après consultation de sa caisse de retraite, Mme Gillot Yvette reprendra ses fonctions à raison de douze heures par mois dès que le dossier administratif sera validé.

Après délibération, le conseil accepte cette proposition;

#### **16°) Compte rendu de la visite de l'ATD (Agence Technique Départementale)**

Une réunion a eu lieu avec l'ATD (Mr Houzé). L'ATD est disposé à nous aider sur l'étude de la rénovation de la salle polyvalente, l'ancien gîte et également sur le projet de viabilisation du terrain vers le terrain de foot, des différents diagnostics obligatoires, des appels d'offres, et même d'aller au-delà (suivi des travaux).

En ce qui concerne les études, il a été demandé un devis au temps passé qui correspond à 308 € par jour. Pour une mission globalisée, un coût correspondant à 2 % du coût des travaux sera demandé.

L'étude concernant la viabilisation du terrain au-dessus du terrain de foot est mise en attente car un terrain reste à acquérir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'avoir recours à l'ATD pour l'étude de la rénovation de la salle polyvalente et l'ancien gîte vers le presbytère.

#### **17) Questions diverses**

- La signalisation horizontale de la RD 606 sera faite très prochainement.
- La société de chasse accepte la proposition de la mairie concernant le terrain de l'ancienne décharge pour installer leur cabane de chasse. Un permis de construire a été déposé.
- Mme Duchenne indique que les réservations pour le gîte saisonnier sont très faibles.

Séance levée à 20h00.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 07/06/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

